

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Créteil, le 25 AVR. 2012

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

☎ : 01 49 56 62 21 / FPD
☒ : 01 49 56 64 08

Site LGD Développement à Limeil-Brévannes

4^{ème} réunion du comité de suivi du chantier d'enlèvement de déchets
Jeudi 22 mars 2012 à 10 heures
Salle des commissions du 2^{ème} étage

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Liste des personnes présentes :

Présidence de la réunion : M. Pierre DARTOUT, Préfet

PRÉFECTURE

- M. Olivier HUISMAN (Secrétaire Général Adjoint)
- M. Michel BOISSONNAT (Directeur des Affaires Générales et de l'Environnement)
- Mme Marie-Hélène DURNFORD (Chef du bureau des installations classées et de la protection de l'environnement)
- Mme Flora PHAN-DANG (Adjoint ICPE-Sites sensibles)

ADEME et sous-traitants

- M. Jean-Marie CHAUMEL (Directeur adjoint ADEME)
- M. Thierry BAIG (Chef de projet ADEME)
- M. Marco DA CUNHA (Chef de projet GRS VALTECH) et M. Fabien MICHEL
- Mme Nathalie MONTIGNY (BURGEAP) ET M. Aurélien OSNOWYCZ

Inspection des installations classées (DRIEE UT94)

- M. Jean-Marie CHABANE, Chef de l'UT94

Agence régionale de santé (ARS) – Délégation territoriale du Val-de-Marne

- M. Nicolas GRENETIER, Chef du service Contrôle et Sécurité Sanitaire des Milieux (CSSM)

Commune de Limeil-Brévannes

- M. Joseph ROSSIGNOL, Maire de Limeil-Brévannes et Conseiller général
- Mme Catherine MOREAU, Directrice du cabinet du Maire
- M. David JOLY, Directeur des services techniques

.../...

Commune de Valenton

- M. Philippe CAILLOUX, Directeur Général Adjoint

Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne

- M. Patrick LANGLOIS, représentant M. Daniel ROFFE, Directeur Général des Services Techniques

Conseil Général du Val-de-Marne

- M. Abraham JOHNSON, Conseiller général
- M. Thierry LE DEY, Directeur des Transports, de la Voirie et des Déplacements
- M. Christian PRÉAUX, représentant Mme Mercédès GALANO, Directrice des Services de l'Environnement et de l'Assainissement

Associations de riverains

- M. Jean-Claude PETER, Président de l'ADRERG (« Association de Défense des Riverains pour l'Environnement de la rue Albert Garry »)

Personnes absentes excuséesCommune de Valenton

- Mme Françoise BAUD, Maire

Conseil Général du Val-de-Marne

- M. Gilles DELBOS, Conseiller général

Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)

- Capitaine Patrick PARAYRE (2^{ème} groupement d'incendie et de secours)

Associations de riverains

- Mme Sarah BARTLETT, présidente de l'association « La Soufrière »
- M. Pierre SERGENT, Président de l'association « Les Temps Durables »

En pièces jointes

- ✓ Diaporama GRS VALTECH sur l'évacuation et le traitement des déchets
- ✓ Diaporama BURGEAP sur le suivi environnemental

PRÉSENTATIONS

I. Suivi opérationnel du chantier par GRS VALTECH (Présentation par M. DA CUNHA)

☞ Voir la présentation PowerPoint jointe au présent compte-rendu : « Travaux de mise en sécurité de l'ancien site LGD DÉVELOPPEMENT : Evacuation et traitement des déchets »

M. DARTOUT, se félicite du rythme soutenu des travaux et de l'éradication désormais visible du massif, écrêté de plus de 20 m, sachant qu'à la date de la réunion près de 112 500 m³ de déchets ont été déstockés et 109 000 m³ évacués vers les exutoires (Cf. Photos – Avancée des travaux).

Il ajoute qu'à cette cadence, le chantier LGD sera définitivement terminé comme prévu à la mi-avril 2012, et que par conséquent, les entreprises voulant venir récupérer leur part de déchets, devront le faire très rapidement.

II. Suivi environnemental du chantier par BURGEAP (Présentation par Mme MONTIGNY)

☞ Voir le support de présentation joint : « Suivi environnemental : comité de suivi n°4 »

Globalement les teneurs mesurées dans la qualité des eaux souterraines restent inchangées et il n'y a pas d'aggravation de la dégradation de la qualité de la nappe entre l'amont et l'aval du stock de déchets.

L'impact lié aux arrivées des eaux d'extinction d'incendie ainsi que les odeurs d'H₂S ont été maîtrisés grâce à l'installation du nouveau système automatisé de traitement opérationnel depuis le 3 février 2012.

La dernière campagne (la 13^{ème}) a relevé une baisse des teneurs en H₂S dans l'air de 100 à 1000 fois inférieures à celles mesurées à la 1^{ère} campagne. Il en est de même pour les teneurs en Benzène cent fois inférieures.

Globalement, les teneurs mesurées y compris pour les dioxines, restent inférieures aux seuils référencés en zone urbaine.

M. GRENETIER, représentant la délégation territoriale du Val-de-Marne de l'Agence Régionale de Santé (ARS), conclut à l'absence d'émissions préoccupantes pour la santé provoquées par le chantier LGD. Il rappelle que l'eau ne doit pas être utilisée pour la consommation alimentaire.

À la suite de ces présentations plusieurs questions ont été abordées :

M. ROSSIGNOL, Maire de LIMEIL-BRÉVANNES aurait presque envie de dire qu'il n'y a aucun problème...

M. DARTOUT, se félicite des conditions d'avancement du dossier qui verra, comme confirmé par GRS VALTECH, la suppression du tas de déchets au 15 avril 2012. Il demande à la DRIEE à quel moment la consignation pourra être engagée à l'encontre de chaque producteur de déchets sur le site de LGD, comment sera calculé son montant, remarquant qu'en l'espèce, le Préfet du Val-de-Marne pourrait être le premier en France à mener à son terme la procédure « pollueur/payeur » en vue d'un recouvrement des sommes avancées par l'État (ADEME), dans les meilleurs délais.

[*L'article L. 541-3 du code de l'environnement permet au titulaire du pouvoir de police de mettre en demeure le producteur ou le détenteur de déchets d'effectuer les opérations nécessaires au respect du chapitre Premier du Titre IV du Livre V du code de l'environnement dans un délai déterminé.

L'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales confie au préfet de département ce pouvoir de police, lorsque le champ d'application des mesures à prendre excède le territoire d'une commune.]

M. CORONAS, Chef de Cabinet du Président du CG 94, demande plus de transparence sur l'identité des pollueurs notamment pour la sauvegarde des marchés publics.

M. ROSSIGNOL tempère en précisant que les entreprises inscrites sur le registre de LGD sont à son sens les plus vertueuses, alors que d'autres n'ont rien signé.

.../...

PROPOS INTRODUCTIFS

M. DARTOUT, Préfet du Val-de-Marne, ouvre la séance :

« La 3^{ème} réunion du comité de suivi du chantier LGD Développement s'était déroulée sur le site le 7 février dernier et je profite de ce préambule pour remercier encore l'ADEME et GRS Valtech de nous avoir accueilli sur la base vie. Cela a permis à tous les membres de notre comité de se rendre compte « de l'intérieur » de l'ampleur des opérations et de leur avancée depuis le mois de décembre 2011.

Nous retrouvons donc les locaux de la préfecture pour ce 4^{ème} comité de suivi, que j'ai voulu réunir avant la période de réserve électorale du 23 mars au 18 juin 2012.

Cette réunion est importante car nous attaquons la dernière ligne droite du déstockage et de l'enlèvement des déchets entreposés sur le site.

Au 14 mars dernier, près de 75% de l'ensemble des déchets étaient enlevés : plus exactement 112 500 m³ étaient déstockés et 109 010 m³ avaient été transportés vers leurs exutoires.

Aujourd'hui nous devons donc être à un taux d'enlèvement de déchets de plus de 80%.

Lors de notre réunion nous ferons, comme à l'accoutumée, un point sur l'avancée opérationnelle du chantier, sur la question des déchets amiantés mais encore sur le transport des déchets et notamment le transport par voie fluviale. Bien évidemment notre réunion accordera un temps significatif au suivi environnemental.

La réunion d'aujourd'hui doit également permettre de donner un calendrier précis de sortie de chantier et aborder les questions de la réouverture du tronçon de la route départementale longeant le site et de la remise en état du foncier sur et autour du centre de stockage.

Ces problématiques doivent être traitées de manière coordonnée entre tous les acteurs présents afin d'éviter des dépôts sauvages tout autour de la zone.

Il sera abordé aux termes de cette réunion et pour information, les actions engagées à l'encontre des producteurs de déchets.

En fin de séance, il vous sera diffusé le 3^{ème} numéro du bulletin d'information. »

ORDRE DU JOUR

- I. Suivi opérationnel du chantier [par ADEME & GRS VALTECH]
 - A. Avancée des travaux
 - B. Gestion des déchets contenant de l'amiante
 - C. Transport des déchets par barge
 - D. Planning
- II. Suivi environnemental du chantier [par ADEME & BURGEAP]
 - A. Suivi de la qualité des eaux souterraines
 - B. Suivi de la qualité de l'air
 - C. Suivi du H2S dans le réseau
- III. Questions diverses

Après ces propos introductifs, et l'énoncé de l'ordre du jour, la parole est donnée à M. BAIG, Coordinateur du Pôle Sites et Sols Pollués de l'ADEME et M. DA CUNHA, Chef de projet GRS VALTECH (Groupe VÉOLIA Propreté), pour dresser le bilan sur les travaux de déstockage et d'évacuation des déchets LGD.

.../...

M. CHABANE, souligne qu'à partir du moment où les sanctions sont prises, elles sont publiques*.

[*Le maire de LIMEIL-BRÉVANNES a été destinataire en copie, de chaque courrier préfectoral d'incitation, d'injonction, de chaque arrêté préfectoral de mise en demeure et de chaque courrier de notification]

Il précise que les entreprises s'avérant avoir déposé le plus de déchets entre la mi mai 2010 et la mi avril 2011, la société « MÉTALARC » (Apports de 30 851m³) et la société « DUPUY-GALOO » (Apports 5146 m³) viennent de se manifester auprès de la DRIEE, suite au préfectoral du 23 janvier 2012, pour discuter des modalités d'enlèvement de leurs apports respectifs.

M. DARTOUT pose ensuite la question de l'ouverture de la route départementale.

M. LE DEY, Directeur des Transports, de la Voirie et des Déplacements CG94, précise que la route peut être ré-ouverte mais que des délais techniques et administratifs sont nécessaires.

M. DARTOUT acte le principe de la réouverture de la RD 110 dès que les opérations de l'ADEME seront terminées, à savoir à partir du 15 avril 2012. Il demande d'engager les démarches administratives préalables et nécessaires afin de procéder aux opérations d'ouverture de la route le plus rapidement possible. Cependant, il ne veut pas de situation où perdure un terrain vague. Il souhaite également réunir les propriétaires des terrains, les entreprises, les maires, et autres acteurs concernés, pour décider des mesures efficaces permettant d'éviter toute occupation intempestive et connaître également le devenir des terrains libérés (Mise en vente par le liquidateur de LGD, achat par les communes ?)

M. ROSSIGNOL ajoute que cela sera à voir avec le liquidateur de l'entreprise LGD.

M. DARTOUT mentionne que le liquidateur doit en priorité trouver les ressources pour payer les salaires, l'URSAF, le Trésor Public...

M. BAIG précise que la créance de l'ADEME pour la remise en état des terrains est aussi prioritaire.

M. DARTOUT indique qu'il faut cependant attendre la décision de justice contre M. BUENO le condamnant à remettre les terrains en état. Celui-ci ayant fait appel en première instance, il préconise une réunion auprès des services juridiques du Ministère pour la suite à donner.

M. PETER Président de l'ADRERG fait plusieurs remarques :

- M. BUENO ne devrait plus être en mesure de remonter une autre entreprise comme il en a manifesté l'intention, suite à sa 2^{ème} condamnation sur le plan fiscal cette fois,
- Il faudrait expliquer aux entreprises qui viennent reprendre leurs déchets de ne pas passer par la rue Albert Garry, eu égard à la gêne occasionnée,
- Quid des poursuites contre M. BUENO annoncées par la Ministre de l'environnement lors de sa visite en septembre dernier en cas de présence d'amiante ?

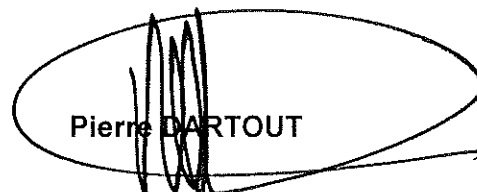
M. CHABANE, rectifie, Mme la Ministre a dit « si on trouvait des déchets dangereux ». Le dossier amiante sera soumis au Procureur suivant l'article 40.

M. GONZALES, Député maire de VILLENEUVE-LE-ROI, tient à remercier tous les acteurs.

M. DARTOUT, remercie également l'ensemble des acteurs pour les efforts menés.

La séance est close à 11h15.

Le Préfet du Val-de-Marne


Pierre DARTOUT